Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260405-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODÉ Alexandra, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.

ABSENTE EXCUSÉE : MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND)

Secrétaire de séance : Cellia BIENVENU

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - ÉLECTION DES MEMBRES D20260405

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée. Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination de cette commission.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Tous les conseillers municipaux ont été sollicités et une seule liste est présentée. Celle-ci recueille 19 voix. Sont donc nommés titulaires : Vincent DUVIC, Pierrick FEUTELAIS et Pierre-Arnaud WACQUEZ et suppléants : Patrick LARGE, Pierrick LABBÉ et Tony LANGLOIS.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

La Secrétaire de séance,
Cellia BIENVENU